



Juge de proximité pour des malfaçons

Par **Romain06100**, le **02/06/2013 à 16:00**

Bonjour à tous, j'ai besoin d'un peu d'aide car je suis perdu. J'ai fait construire tout récemment une maison. Il reste quelques petites finitions mais l'ensemble est terminé. Cependant j'ai constaté quelques malfaçons. L'entrepreneur me dit que ceci est mineur mais que je devrais mettre la main à la poche pour que les travaux soient faits. Je ne comprends pas. Je me sens surtout lésé. Au cours de mes recherches je vois ce site proposant de [saisir un juge de proximité](#). Ce site a l'air sérieux mais je voudrais avoir un avis si ma démarche est opportune car l'entrepreneur ne veut rien entendre, il a quitté le chantier et me laisse avec ces malfaçons. **merci**

Par **chaber**, le **02/06/2013 à 17:12**

bonjour
Avez-vous fait les réserves à la réception? et à quelle date?
Avez-vous souscrit une assurance Dommages-ouvrages?
Avez-vous les attestations d'assurance décennale des différents corps de métier?

Par **alterego**, le **12/06/2013 à 16:07**

Bonjour,
Vous ne répondez pas aux questions qui vous sont posées, c'est bien dommage... pour vous.
Curiosité, à combien s'élèvent les malfaçons ?
Le juge de proximité n'est compétent que jusqu'à 4000€. Malgré cela, connaissant les entrepreneurs, cette voie de recours ne me semble pas la plus pertinente.
Cordialement